

Opérations à terme flexibles Instruments pour votre gestion des devises

**Vous effectuez des opérations dans différentes monnaies?
Alors vous connaissez probablement les incertitudes liées aux
taux de change. En recourant aux opérations à terme flexibles,
vous vous protégez contre les fluctuations et pouvez ainsi vous
concentrer sur votre activité de base.**

Opération à terme flexible

Les opérations à terme flexibles, également appelées Flexible Forwards, vous offrent la possibilité d'acheter des devises à un taux de change fixé à l'avance (Forward Price).

A la différence des opérations à terme classiques, vous pouvez prélever le montant convenu de manière flexible, soit intégralement, soit partiellement. Les retraits sont possibles sous bonne valeur à chaque date valide durant la période de retrait. Les montants restants non utilisés sont automatiquement convertis au dernier jour de la période de retrait, au taux convenu.

Conditions pour conclure une opération à terme flexible

Pour conclure une opération à terme flexible, vous avez notamment besoin de comptes dans les devises concernées (sans limite de retrait), d'un accord sur les dérivés, ainsi que des sûretés bancaires usuelles pour couvrir l'exigence de marge. L'exigence de marge s'élève à au moins 10% de la contre-valeur en CHF du montant à investir. Elle est ajustée quotidiennement aux prix actuels du marché.

Petits montants minimums

Le montant minimum pour les opérations à terme flexibles est de CHF 100'000.– ou l'équivalent dans la devise. Il n'y a pas de montant minimum pour les retraits partiels.

Le présent document sert exclusivement à des fins publicitaires et d'information générales. Veuillez tenir compte des mentions légales figurant à la fin du présent document.

Explication des termes

Cours spot

Le prix de marché actuel pour l'achat immédiat / la vente immédiate d'une devise

Forward Price

Le taux de change convenu pour une transaction future

Montant nominal

Le montant total de la devise à acheter

Avantages d'une opération à terme flexible

Couverture

Une opération à terme flexible vous protège contre les fluctuations des taux de change.

Flexibilité

Une opération à terme flexible vous permet de prélever plusieurs montants partiels du montant nominal durant la période définie.

Risques inhérents à une opération à terme flexible

Risque de marché

Le cours spot peut évoluer défavorablement durant la période de référence. Le taux à terme convenu peut par conséquent se révéler être économiquement désavantageux.

Risque de contrepartie

Il existe un risque que Raiffeisen ne puisse pas remplir ses engagements contractuels résultant de l'opération à terme flexible. Dans ce cas, la couverture octroyée par cette opération ne serait plus assurée.

Exemple de calcul: fonctionnement d'une opération à terme flexible

Situation initiale:

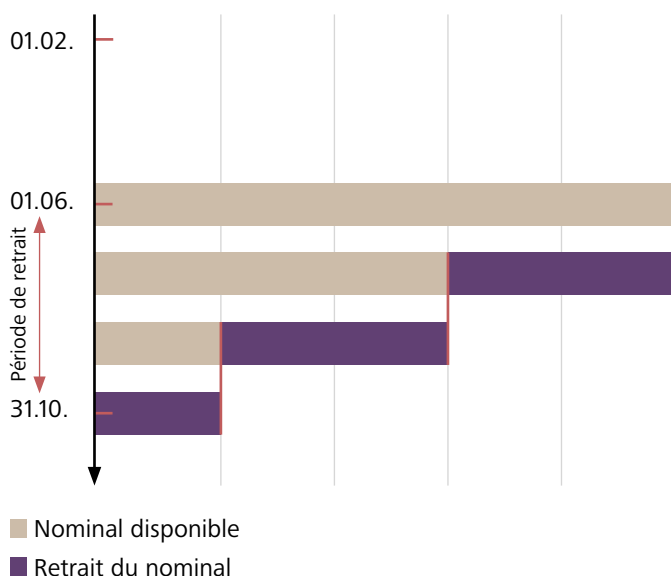
La société Exemple Sàrl prévoit, en début d'année, d'acheter des machines en Allemagne pour une valeur totale de EUR 250'000.-, dont le paiement est prévu en plusieurs tranches entre le 1^{er} juin et le 31 octobre. Le cours EUR / CHF actuel est de 0.90. Pour se protéger contre les risques de change, l'entreprise souhaite convenir d'un taux de change fixe, tout en conservant la flexibilité de prélever des montants partiels à différents moments.

Solution:

Raiffeisen propose une opération à terme flexible avec un cours fixé à 0.89 et une période de retrait allant du 1^{er} juin au 31 octobre. La société Exemple Sàrl s'engage à prélever la totalité du montant au plus tard à la date finale de retrait, mais elle peut effectuer des retraits partiels de manière flexible.

- 01.02.: Ouverture de l'opération. Aucune prime n'est due.
- 01.06.: Début de l'opération
- 15.06.: Retrait de EUR 100'000
→ CHF 89'000
- 22.08.: Retrait de EUR 100'000
→ CHF 89'000
- 31.10.: Retrait final de EUR 50'000
→ CHF 44'500

Montant total: CHF 235'000



Scénario 1 – Le cours spot baisse:

Après l'ouverture de l'opération, le cours spot chute à 0.86 avant le lancement de l'opération et reste à ce niveau. Un retrait au cours spot aurait alors été plus avantageux à tout moment (2x CHF 86'000, 1x CHF 43'000). L'opération à terme flexible protège contre les pertes, mais limite les gains potentiels.

Scénario 2 – Le cours spot augmente:

Entre l'ouverture et le début de l'opération, le cours spot monte à 0.93 et s'y maintient. Sans couverture, l'entreprise aurait dû payer plus (2x CHF 93'000, 1x CHF 46'500). La couverture protège donc contre la hausse du taux de change.

Conclusion:

Avec l'opération à terme flexible, la société Exemple Sàrl sécurise un taux fixe tout en conservant la possibilité de réagir avec souplesse à ses flux de paiements. Le produit offre une sécurité de planification pour le bilan et une flexibilité opérationnelle, mais ne permet pas de profiter des évolutions favorables des taux de change.

Mentions légales

Le présent document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire.

Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis.

Le présent document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Le présent document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFIn. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (p. ex. le prospectus [de base], le contrat de fonds, la fiche d'information de base (FIB) ou les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall, auprès des Banques Raiffeisen (ci-après dénommées collectivement «Raiffeisen») ou sur [raiffeisen.ch](https://www.raiffeisen.ch). Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» ([raiffeisen.ch/brochure-sur-les-risques](https://www.raiffeisen.ch/brochure-sur-les-risques)) de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et ressortissants d'un Etat dans lequel l'autorisation des instruments ou services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat.

Raiffeisen prend toutes les mesures raisonnables pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, Raiffeisen ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations publiées dans le présent document et décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Raiffeisen ne peut par ailleurs être tenue responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers ([raiffeisen.ch/brochure-sur-les-risques](https://www.raiffeisen.ch/brochure-sur-les-risques)). Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles en découlant est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen.